

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2613/2019	Objet : Attribution des subventions aux associations et aux organismes divers

Conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Pouvoirs : 4

Absents : 2

Votants : 20

L'an deux mil dix-neuf, le 8 avril à 19 h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 2 avril 2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

Présents : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Marie-Paule BOILLOT, Pierre BORNE, Alain BOUKRIS, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ, Marie-France PELLETEY, Joël VILLAÇA, Alphonse BOYE, Nathalie BOIXIERE, Virginie LECARDONNEL, Magali OLIVE, Martine HARBULOT, Dominique GOYER, Dominique MAIGNAN, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, conseillers municipaux.

Absents représentés : Alexandre RICHE donne pouvoir à Arlette LEPARC, Claude-Olivier BONNEFOY donne pouvoir à Marie-Paule BOILLOT, Fabrice LEVEAU donne pouvoir à Maryse MATHIEU, Samantha CRISIAS donne pouvoir à Martine HARBULOT.**Absents** : Florence TORRECILLA, Hakima OULD SLIMANE.

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**Vu** l'avis de la commission finances en date du 4 avril 2019 ;**Vu** la délibération n°2611/2019 du conseil municipal du 8 avril 2019 relative au budget de la commune pour l'année 2019 ;**Considérant** que la commune attache une importance particulière à l'activité des associations et organismes en lien avec la vie quotidienne des Marollais ;**Considérant** le Budget Primitif, notifiant le montant global de la subvention communale 2019 aux associations et organismes divers nommés ci-après, pour **57 050 €** ;

Il est proposé de voter les attributions suivantes.

- *Amis de Marolles* : 3 000 €
- *Boule marollaise* : 300 €
- *Collège G. Brassens* : 300 €
- *Croix rouge française* : 300 €, sous la forme de reversement de recettes potentielles lors de la bourse aux jouets
- *Etoile Marollaise* : 1 000 €
- *FNACA*: 150 €
- *Football club*: 30 000 €
- *Hand ball* : 7 000 €
- *Judo club*: 8 000 €
- *Karaté club* : 1 200 €
- *Marolles Loisirs et Découvertes* : 1 100 €
- *Tennis Club* : 2 000 €

- Yakadansé : 2 000 €
- Le nez au vent (Pédibus) : 700 €

Etant précisé que Marie-France PELLETEY, Alphonse BOYE, Virginie LECARDONNEL et Maryse MATHIEU ne prennent part au débat ni au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A la majorité des votants, 18 voix pour, 2 voix contre (Joseph DUPRAT, Jean-Luc DESPREZ)

ARTICLE 1 : DECIDE d'attribuer et de verser une subvention aux associations et organismes divers pour une somme totale de **57 050 €**, répartie comme indiqué ci-dessus,

ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2019.

ARTICLE 3 : DONNE POUVOIR à Madame le Maire pour signer tous les documents y afférents.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 8 avril 2019



Sylvie GERINTE
Maire de Marolles-en-Brie